



Communauté de Communes Sud Alsace Largue

7, rue de Bâle
68 210 DANNEMARIE
Tél. : 03.89.07.24.24

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de
prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Année 2021

Sommaire

PHASE 1. LES INDICATEURS TECHNIQUES	3
PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	3
1. TERRITOIRE DESSERVI	3
2. HISTORIQUE DE LA COLLECTIVITE	3
3. LES COMPETENCES	6
LES ACTIONS DE PREVENTION 2021.....	6
ORGANISATION DE LA COLLECTE.....	7
1. SECTEUR NORD	7
1.1. <i>Les collectes en porte à porte</i>	8
1.2. <i>Les collectes en apport volontaire</i>	8
2. SECTEUR SUD	9
2.1. <i>Les collectes en porte à porte</i>	10
2.2. <i>Les collectes en apport volontaire</i>	11
2.3. <i>Les collectes « mixtes »</i>	11
BILAN DES DIFFERENTES COLLECTES.....	12
1. PRODUITS RESIDUELS DES MENAGES	12
2. COLLECTE SELECTIVE	13
3. COLLECTE DU VERRE	14
4. LES AUTRES COLLECTES	14
4.1. <i>Objets encombrants</i>	14
4.1. <i>Biodéchets et végétaux</i>	15
4.2. <i>DDS et DEEE</i>	15
5. RATIOS GLOBAUX.....	15
LES FILIERES DE TRAITEMENT	17
1. TYPE DE TRAITEMENT PAR DECHETS	17
2. LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT	17
PHASE 2. LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	18
COUTS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS.....	18
1. MONTANTS ANNUELS DES PRESTATIONS DE SERVICE.....	18
1.1. <i>Secteur Nord</i>	18
1.2. <i>Secteur Sud</i>	19
2. MONTANT ANNUEL DE LA DELEGATION	19
FINANCEMENT DU SERVICE.....	20
1. LE CALCUL DE LA REDEVANCE INCITATIVE	20
1.1. <i>Secteur Nord</i>	20
1.2. <i>Secteur Sud</i>	20
2. LES MONTANTS FACTURES EN 2021	21
3. LES RECETTES COMPTANT POUR L'ANNEE 2021	21
3.1. <i>Fonctionnement des recettes issues des éco-organismes</i>	22
3.2. <i>Fonctionnement des autres recettes</i>	22
RESULTAT.....	23

Phase 1. Les indicateurs techniques

PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

1. TERRITOIRE DESSERVI

Le 1^{er} janvier 2017, suite à la loi NOTRe, la Porte d'Alsace, Communauté de Communes de Dannemarie et la Communauté de Communes de la Largue ont fusionné en donnant naissance à une nouvelle entité : Communauté de Communes Sud Alsace Largue (CCSAL).

A la suite de cette fusion, la nouvelle structure compte 44 communes et une population totale de 22 746 habitants en 2021 (+0.1% en 1 an).

2. HISTORIQUE DE LA COLLECTIVITE

La **communauté de communes Sud Alsace Largue** est née au 1^{er} janvier 2017 de la fusion de la communauté de communes de la Porte d'Alsace (32 communes ; 16189 hab.) et de la communauté de communes de la Vallée de la Largue (12 communes ; 6557 hab.)

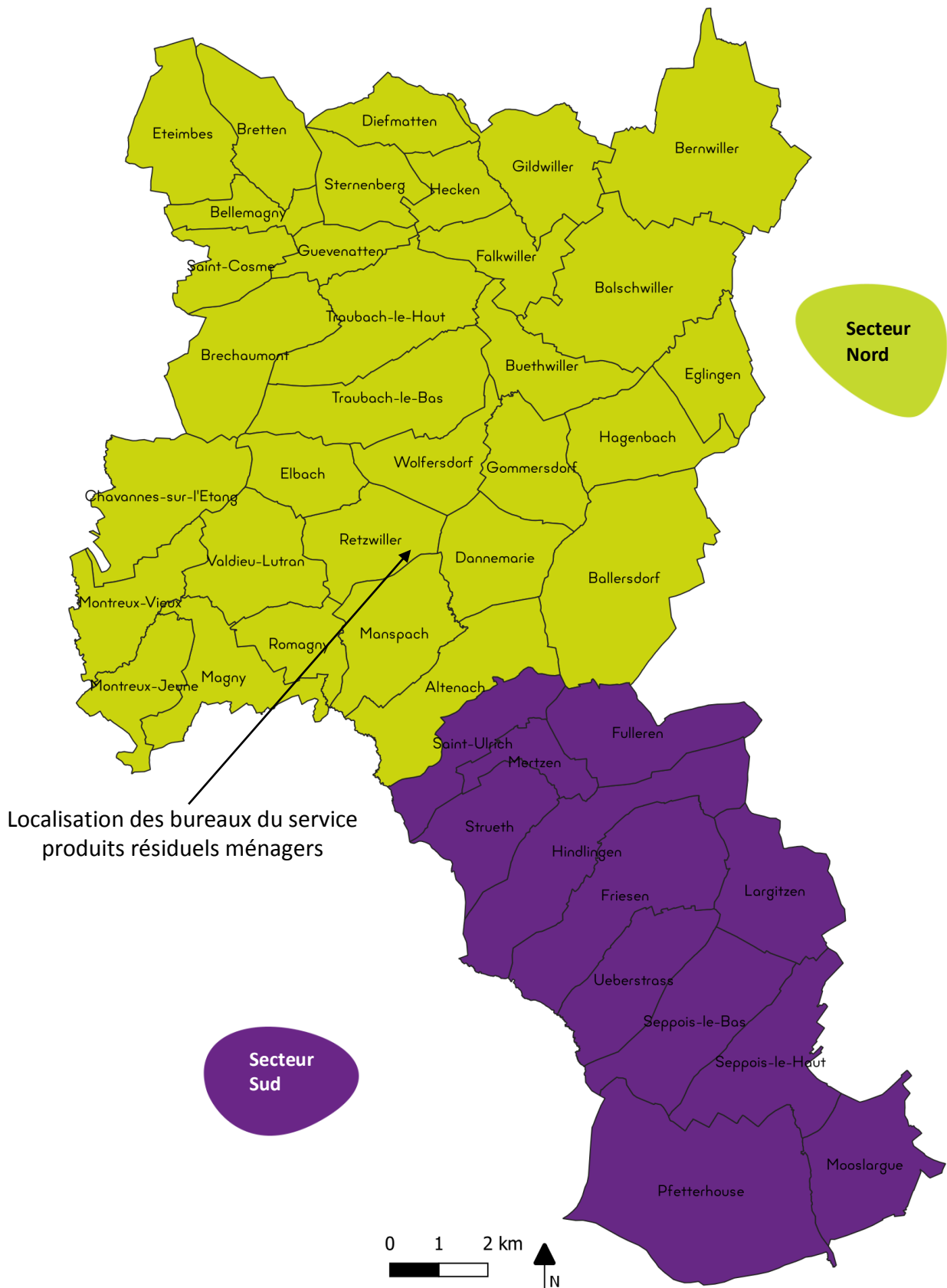
De par l'historique de chacun de ces deux ex territoires, le fonctionnement n'est pas harmonisé sur le territoire communautaire en termes de gestion et de collecte des déchets de proximité et de déchets de déchetterie. Jusqu'à la fin des marchés publics liant ces deux secteurs à leurs prestataires respectifs, les modalités de gestion ne peuvent être modifiées. La date d'échéance des marchés publics est au 31 décembre 2021.

Le tableau suivant présente les différentes communes composant la CC Sud Alsace Largue et indique à quel secteur elles sont rattachées :

Communes	Secteur	Nombre d'habitants	Communes	Secteur	Nombre d'habitants
Altenach	Nord	393	Hindlingen	Sud	630
Ballersdorf	Nord	833	Largitzen	Sud	328
Balschwiller	Nord	747	Magny	Nord	305
Bellemagny	Nord	168	Manspach	Nord	545
Bernwiller	Nord	1225	Mertzen	Sud	206
Bréchaumont	Nord	417	Montreux-Jeune	Nord	386
Bretten	Nord	187	Montreux-Vieux	Nord	915
Buethwiller	Nord	284	Mooslargue	Sud	415
Chavannes-sur-l'Etang	Nord	718	Pfetterhouse	Sud	989
Dannemarie	Nord	2298	Retzwiller	Nord	714
Diefmatten	Nord	303	Romagny	Nord	285

Communes	Secteur	Nombre d'habitants	Communes	Secteur	Nombre d'habitants
Eglingen	Nord	381	Saint-Cosme	Nord	84
Elbach	Nord	255	Saint-Ulrich	Sud	312
Eteimbes	Nord	383	Seppois-le-Bas	Sud	1418
Falkwiller	Nord	217	Seppois-le-Haut	Sud	515
Friesen	Sud	657	Sternenberg	Nord	158
Fulleren	Sud	353	Strueth	Sud	346
Gildwiller	Nord	274	Traubach-le-Bas	Nord	467
Gommersdorf	Nord	382	Traubach-le-Haut	Nord	616
Guevenatten	Nord	143	Ueberstrass	Sud	388
Hagenbach	Nord	759	Valdieu-Lutran	Nord	434
Hecken	Nord	529	Wolfersdorf	Nord	384
TOTAL					22746

La carte suivante présente le territoire avec la délimitation géographique des deux secteurs



3. LES COMPÉTENCES

Suite à la loi NOTRe, la compétence sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés fait partie des compétences obligatoires.

La compétence « collecte » est exercée directement par la collectivité par prestation de services.

Concernant les traitements, la collectivité adhère au SM4 pour les traitements spécifiques suivants :

- Incinération des OMR à BOUROGNE (Délégation au SERTRID).
- Compostage des biodéchets collectés au centre d'Aspach le Haut.

Pour les autres traitements, relevant des spécificités de marchés, les destinations sont définies dans le cadre réglementaire des marchés.

LES ACTIONS DE PREVENTION 2021

L'année 2021 ayant encore été sous le signe des restrictions en matière de regroupement peu d'actions de prévention/communication sur la thématique des produits résiduels ont pu être mis en place :

- Réunions publiques sur les changements de collecte au 1^{er} janvier 2022 avec explications des consignes de tri
 - 9 réunions sur les communes de Seppois le Bas, Fulleren, Ueberstrass, Dannemarie, Retzwiller, Chavannes sur l'Etang, Hagenbach, Diefmatten, Traubach le Haut
- Distribution des nouveaux bacs jaunes sur les 12 communes du secteur Sud avec explication des consignes de tri
- Distribution à l'ensemble des foyers du nouveau calendrier 2022 en décembre 2021 explicitant les différentes règles de tri
- Communication sur le chantier du nouveau centre de valorisation en construction depuis aout 2021

ORGANISATION DE LA COLLECTE

Si en 2022 l'ensemble de la collectivité a une collecte harmonisée, en 2021 le fonctionnement était encore différent. Les paragraphes suivants présentent le type et le mode de collecte en cours en 2021 sur chacun des périmètres.

La Communauté de Communes a en régie la distribution, la livraison et la maintenance des bacs sur l'ensemble du territoire. La Communauté de Communes est intervenue 725 fois pendant l'année 2021 auxquels se rajoutent les 2502 bacs jaunes distribués aux habitants du secteur Sud.

1. SECTEUR NORD

Cette organisation découle du marché passé en 2015, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2021

Flux de déchets	Modalités de collecte	Prestataire
Produits résiduels ménagers	Bac pucé – pesée + levée Porte à porte	Collecte par SUEZ Traitement via le SM4
Objets encombrants	Porte à porte	Collecte par SUEZ Traitement par SUEZ
Corps creux	Sac jaune Porte à Porte	Collecte par SUEZ Traitement par SCHROLL
Corps plats (papiers-cartons)	Bac vert Porte à Porte	Collecte par SUEZ Traitement par SCHROLL
Verre	Point d'apport volontaire	Collecte et traitement par RECYCAL
Produits verts	13 sites de dépôts communaux	Evacuation et compostage par la société Sundgau Compost
Déchets Diffus Spécifiques	Apport volontaire 4 fois par an	Collecte et traitement par TREDI
DEEE	Apport volontaire 4 fois par an	Envie 2E Haute Alsace Recyclage
Huile de vidange	5 points d'apport volontaire	ETS Grandidier
Tri mobile	Collecte du bois, des métaux et des encombrants en benne, 1 à 2 fois par mois	Collecte et traitement par SUEZ.

Les entreprises assimilées à des ménages sont astreintes aux mêmes règles que les ménages à savoir limitées par la contenance du bac OMR et pour la collecte des recyclables aux indications réglementaires du calendrier.

Les professionnels sont exclus des collectes en apport volontaire et doivent s'adresser aux filières réservées aux professionnels. Une tolérance est accordée pour les petites quantités de verre et déchets type piles-batterie.

1.1. Les collectes en porte à porte

1.1.1. Produits résiduels des ménages

Chaque foyer est équipé d'un bac noir à couvercle orange pour la collecte des produits résiduels.

En 2021, il n'y a pas de règle de dotation ; celles-ci seront mises en place dans le règlement de collecte en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour l'heure, les bacs de 140 et 240 litres sont proposés prioritairement aux ménages composés de 1 à 4 personnes, aux petits producteurs (professionnels, collectivités, associations). Les grands litrages sont distribués aux foyers de 5 personnes et plus, à certains professionnels assimilés aux ménages, aux communes pour des sites spécifiques et aux associations lors de manifestations.

Ces bacs sont équipés d'une puce permettant de facturer à chaque foyer le nombre de vidage et le poids d'O.M.R. pris en charge par le service.

La collecte est effectuée **une fois par semaine**, par la société SUEZ, avec une benne à ordures ménagères équipée de la pesée embarquée et d'un système informatique permettant l'enregistrement des données de collecte.

1.1.2. Les objets encombrants

Les usagers bénéficient **d'une collecte par an** des objets encombrants en porte à porte. Cette collecte est limitée à 1 m³ par foyer. Cette collecte est effectuée par SUEZ.

1.1.3. La collecte sélective

La collecte sélective est organisée en 2 flux :

- la collecte des corps creux (flaconnages plastiques, métaux et briques alimentaires) en sacs transparents
- la collecte des corps plats (papier et cartons) en bac vert

Ces flux sont collectés de manière simultanée en benne bi-compartmentée, par la société SUEZ, **une fois par semaine**.

1.2. Les collectes en apport volontaire

1.2.1. Le verre

Pour la collecte du verre, les habitants disposent de 62 conteneurs d'apport volontaire pour les 16 189 habitants que compte le secteur Nord, soit un conteneur pour 261 habitants.

La collecte est assurée par la société RECYCAL, le verre est déchargé sur le centre de transit situé à Dietwiller (68), avant d'être rechargé, puis transporté vers l'exutoire à Saint Menge (88)

1.2.2. Les produits végétaux

La collectivité met à disposition des habitants, des bennes de 30 m³ sur 13 sites communaux, pour la collecte des produits verts issus notamment de l'entretien des jardins.

La société AGRIVALOR est chargée de la collecte et du traitement des produits collectés.

1.2.3. Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Les DDS sont collectés 4 fois par an le samedi matin de 8h30 à 11h30 au centre technique de Retzwiller.

La société TREDI met à disposition le personnel habilité et les contenants réglementaires pour permettre la collecte des déchets toxiques, comme les peintures, les solvants, les pesticides...

1.2.4. DEEE

La collecte des DEEE est organisée en point d'apport volontaire sur le site de Suez à Retzwiller, 4 fois par an.

1.2.5. Huiles usagées :

La collecte des huiles est organisée en point d'apport volontaire, dans des conteneurs dédiés aux huiles de vidange et regroupés dans 4 communes (Altenach, Ballersdorf, Balschwiller, Wolfersdorf).

1.2.6. Tri-mobile

Le samedi de 8h à 14h, une ou deux fois par mois, selon la période de l'année, les habitants du secteur Nord ont la possibilité de déposer leurs déchets de bois, ferreux et objets encombrants dans des bennes de 30 m³.

Ce service est organisé par la société SUEZ avec la présence d'agents de la communauté de communes sur le site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Retzwiller. En plus du site, l'entreprise met à disposition le personnel et les contenants nécessaires à la réalisation de la prestation.

1.2.1. Les pneus

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue a organisé 1 fois dans l'année 2021 la collecte des pneus usagés des ménages.

1.2.2. Les textiles

Les administrés de la collectivité ont également la possibilité de déposer leurs textiles usagés dans les 18 bornes réparties sur le territoire. Cette collecte est entièrement gérée par des associations.

2. SECTEUR SUD

Le secteur Sud diffère légèrement sur la collecte des encombrants. Pour le reste le fonctionnement est identique (sauf en ce qui concerne la facturation).

Les différentes prestations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Flux de déchets	Modalités de collecte	Prestataire
Produits résiduels ménagers	Bac pucé – Levée + pesée Porte à porte	Collecte par SUEZ Traitement via le SM4 à Bourogne
Objets encombrants	Porte à porte 2 fois par an Apport volontaire 2 fois par an Ou porte à porte 4 fois par an	Collecte par COVED et traitement par SUEZ
Collecte sélective	Multimatériaux en sac Porte à Porte	Collecte par SUEZ Traitement par COVED
Biodéchets	Bac de 240 litres Points de regroupement communaux	Collecte par COVED Traitement par le SM4
Verre	Point d'apport volontaire	Collecte et traitement par RECYCAL
Déchets Diffus Spécifiques	Apport volontaire 1 fois par an dans chaque commune	Collecte par COVED Traitement par TREDI
DEEE	Porte à porte 2 fois par an Apport volontaire 1 fois par an	Collecte et traitement par COVED

Les professionnels sont exclus des collectes en apport volontaire et doivent s'adresser aux filières réservées aux professionnels. Une tolérance est accordée pour les petites quantités de verre et déchets type piles-batteries.

2.1. Les collectes en porte à porte

2.1.1. Produits résiduels des ménages

Pour la collecte des produits résiduels, chaque foyer est équipé d'un bac gris à couvercle orange ou noir, selon les règles de dotation suivantes :

	Friesen, Seppois le Haut et Ueberstrass	9 autres communes
Volume du bac	Nombre de personnes composant le foyer	Nombre de personnes composant le foyer
80 l	/	1 et 2
120 l	1 à 3 personnes	3
140 l	/	4
180 l	/	5
240 l	4 à 8 personnes	6
660 l	Gros producteur	7 et plus

Ces bacs sont équipés d'une puce permettant de facturer le service à chaque foyer, en fonction du poids et/ou du nombre de levées pour les neuf communes et du nombre de levée et du volume du bac pour les trois communes

La collecte est effectuée **une fois par semaine**, avec une benne à ordures ménagères équipée d'un système informatique permettant l'enregistrement des données de collecte.

2.1.2. Les objets encombrants

Les usagers du secteur des neuf communes bénéficient de 2 collectes par an des objets encombrants en porte à porte. Le secteur des 3 communes bénéficie de 4 collectes en porte à porte des objet encombrants par an. Cette collecte est limitée à 1 m³ par foyer.

Elle est réalisée par COVED.

2.1.3. La collecte sélective

La collecte sélective est de type « multimatériaux », l'ensemble des matériaux recyclables (papiers, cartons, emballages métalliques, briques, emballages plastiques) sont collectés simultanément, dans des sacs jaunes translucides de 50 litres.

Depuis 2016, la collectivité bénéficie de l'extension des consignes de tri sur les plastiques. Ainsi, les usagers, en plus des flacons en plastique (bouteilles, flacon d'hygiène...) peuvent également déposer dans leurs sacs de tri les barquettes, les pots de yaourts, les plastiques souples...

Cette collecte est effectuée **tous les 15 jours** en porte à porte.

2.2. Les collectes en apport volontaire

2.2.1. Les biodéchets

Chaque commune dispose d'un ou plusieurs bacs de 240 litres, en libre accès, pour la collecte des biodéchets. Ces bacs sont collectés **2 fois par semaine**.

2.2.2. Le verre

Pour la collecte du verre, les habitants disposent de 24 conteneurs d'apport volontaire pour les 6 557 habitants que compte le secteur Sud, soit un conteneur pour 273 habitants.

La collecte est assurée par la société RECYCAL, le verre est déchargé sur le centre de transit situé à Dietwiller (68), avant d'être rechargé, puis transporté vers l'exutoire à Saint Menge (88)

2.2.3. Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Les DDS sont collectés 1 fois par an dans chacune des communes. Le prestataire met à disposition le personnel et le matériel habilités à la collecte de ce type de déchets.

2.2.4. Les textiles

La collecte en apport volontaire des textiles usagés est également proposée aux usagers par l'intermédiaire de 3 bornes présentes sur le territoire. Cette collecte est entièrement gérée par des associations.

2.3. Les collectes « mixtes »

2.3.1. Les objets encombrants

Les usagers bénéficient **de 2 collectes par an** des objets encombrants en porte à porte. Cette collecte est limitée à 1 m³ par foyer. Cette collecte est effectuée par COVED.

En plus de la collecte en porte à porte, les usagers bénéficient de 2 collectes annuelles d'objets encombrants en apport volontaire. Sur un terrain mis à disposition par la commune, le prestataire COVED met en place des bennes de 30 m³ pour la collecte du bois, des métaux et des objets encombrants. Le gardiennage est assuré par le prestataire.

2.3.2. DEEE

Les usagers de l'ex CC de la Largue bénéficient pour les DEEE de 2 collectes en porte à porte par an et d'une collecte en point d'apport volontaire.

Pour cette dernière, le jour défini, le prestataire met à disposition les contenants nécessaires aux ateliers municipaux de Seppois-le-Bas de 8h30 à 16h30. L'ensemble des habitants du secteur Sud peuvent s'y rendre.

BILAN DES DIFFERENTES COLLECTES

1. PRODUITS RESIDUELS DES MENAGES

Même si trois communes du secteur Sud ont une facturation au volume, l'ensemble des bacs collectés sont pesés. Il s'agit donc des tonnages réels 2021.

OMR	2021	Ratio en kg/hab.an	Evolution sur 1 an
Secteur Nord	1 166,9 t	72.1 kg	+ 11.9 tonnes (+0.6kg/hab)
Secteur Sud	366,7 t	55.9 kg	-2.3 tonnes (-0.3kg/hab)
Total	1 533,6 t	67,4 kg	+ 9.6 tonnes (+0.3kg/hab)

L'année 2021 est restée stable par rapport à l'année 2021 et donc sur des seuils hauts maintenus par le télétravail toujours en vigueur une partie de l'année. En effet, les déchets habituellement produit sur les territoires voisins pendant la journée de travail ont été produits en majeure partie sur le territoire communautaire en 2021.

SINOE, le site de l'ADEME, présente les ratios de collecte à différents niveaux territoriaux. Le tableau suivant établit le comparatif entre les ratios de la CC Sud Alsace Largue, du Haut-Rhin et national :

	CCSAL	Grand Est*	Haut-Rhin*	France**
Ratio de collecte des OMR en kg/hab.an	67.4 kg	177kg	120 kg	248kg

*données 2020

* données 2017

La collectivité est engagée depuis plusieurs années déjà dans une politique de tri visant la diminution des tonnages d'ordures ménagères. Elle a mis en place la redevance incitative à la pesée dans le secteur Nord en 1999.

Dans le secteur Sud, le système de redevance incitative a été adopté en mars 2015.

L'évolution des tonnages collectés est la suivante :

OMR	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Secteur Nord	1 131,3	1 047,4	1 069,7	1081,4	1093,7	1155,0	1166,9
Secteur Sud	473,9	274,1*	349,0	352,1	348,0	369,0	366,7
Total	1 605,2	1 321,5*	1 418,7	1433,5	1441,7	1524,0	1533,6

*Données incomplètes

L'année 2020 a vu une forte augmentation du tonnage (+6%) en lien avec le confinement et la production de produits résiduels à la maison plutôt qu'au travail. Le télétravail ayant perduré en 2021, le tonnage est resté élevé.

2. COLLECTE SELECTIVE

Le tableau présente les tonnages collectés en 2021, ainsi que la comparaison des ratios de la collectivité, aux ratios du Haut-Rhin et de la France :

	Tonnages 2021	Ratio 2021 kg/hab.an	Ratio Haut-Rhin 2020 kg/hab.an	Ratio Grand Est 2020 kg/hab.an
Secteur Nord Corps creux	335,0 t	20,7 kg		
Secteur Nord Corps plats	1 045,8 t	64,6 kg		
Secteur sud multi-matériaux	661,2 t	100,8 kg		
Total	2042,0 t	89,8 kg	66 kg	53 kg

Sur le secteur Nord la hausse des emballages est en partie due au confinement et au télétravail mais également à la hausse des refus qui a été observé pendant cette période. A l'inverse, la baisse des papiers/cartons est principalement dû à la fermeture d'une grande partie des entreprises pendant deux mois ; usagers très producteurs de ces matières.

Dans le secteur Sud, la hausse des emballages est moindre car les refus de tri ont été stables et n'a pas permis de compenser la baisse des tonnages de papiers/cartons d'où une baisse du tonnage en multi matériaux.

Sur les 3 dernières années, les évolutions suivantes ont pu être observées :

	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021
Secteur Nord Corps creux	183,5	249,0	257,7	291,5	311,2	326,6	335,0
Secteur Nord Corps plats	1 065,4	1 062,2	1 057,9	1059,8	1056,9	1045,1	1045,8
Secteur Sud multi-matériaux	530,8	477,7*	619,4	623,7	658,9	632,0	661,2
Total	1 779,7	1 311,24*	1 935,0	1975,0	2027,0	2003,7	2042,0

*Données incomplètes car les tonnages de Friesen, Seppois le Haut et Ueberstrass ne sont pas connus

Près une baisse en 2020 suite à une baisse des tonnages collectés en corps plats sur les deux secteurs (arrêts d'activités économiques pendant les périodes de confinement compensé en partie par une augmentation des tonnages liés au télétravail), en 2021, les tonnages sont revenus à leur niveau de 2019 avec même une légère augmentation due à la juxtaposition de la reprise économique et du télétravail.

3. COLLECTE DU VERRE

La collecte en point d'apport volontaire a permis de collecter les tonnages suivants :

	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Ratio 2021 kg/hab.an	Ratio Haut-Rhin 2020 kg/hab.an	Ratio Grand Est 2020 kg/hab.an
Secteur Nord	693,2	699,9	710,5	790,3	742.2			
Secteur Sud	308,4	308,6	308,6	307,0	308.1			
Total	1 001,7	1008,5	1019,1	1097,3	1050.3	46,2 kg	49 kg	40 kg

Le tonnage est resté plus élevé que la moyenne des années précédentes en lien avec une forte proportion de télétravail en 2021. 2021 n'a tout de même pas atteint celui de 2020 dont les tonnages en forte hausse étaient dus au confinement.

Les ratios collectés sur la CCSAL sont à nouveau légèrement inférieurs à ceux du département (le taux de collecte des collectivités situées sur la route des vins tirent la moyenne vers le haut) mais supérieurs à la moyenne régionale.

4. LES AUTRES COLLECTES

4.1. Objets encombrants

Les tonnages présentés concernent la collecte en point d'apport volontaire (tri-mobile) et les collectes effectuées en porte à porte.

	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Ratio 2021 kg/hab,an	Ratio Haut-Rhin 2016 kg/hab,an	Ratio France 2016 kg/hab,an
Secteur Nord	626,1 t	598,6 t	724,0 t	522,30	593,1	36,6 kg		
Secteur Sud	290,1 t	326,6 t	352,6 t	365,54	383,2	58,4 kg		
Total	916,2 t	925,2 t	1076,6 t	887,84	976,3	42,9 kg	7 kg	9 kg

En 2020, la forte baisse du secteur Nord a été due aux périodes de fermeture de la Tri Mobile tandis que les collectes du secteur Sud n'ont pas été impactées. Les tonnages sont remontés en 2021 sur le secteur Nord sans pour autant atteindre les années précédentes. A l'inverse les collectes du secteur Sud ont continué leur progression en terme de tonnage.

Les ratios départementaux et nationaux ne concernent que la collecte en porte à porte marginale car opérée que sur certaines collectivités et en complément de déchetteries opérationnelles.

4.1. Biodéchets et végétaux

Actuellement la collecte des biodéchets n'est proposée que sur le secteur sud, les tonnages suivants ont été collectés en 2021 :

Biodéchets	2018	2019	2020	2021	Ratio 2021 kg/hab.an	Ratio Haut-Rhin 2020 kg/hab.an	Ratio France 2020 kg/hab.an
Secteur Sud (12 communes)	298,7	273,9	306,2	311,9	47.6 kg	53 kg	41 kg

Tout comme l'augmentation des ordures ménagères résiduelles, l'augmentation de la collecte des biodéchets est en corrélation avec la mise en place du confinement et le développement du télétravail tant en 2020 qu'en 2021

Pour les végétaux déposés en apport volontaire sur les plateformes communales du territoire, les tonnages suivants ont été collectés sur les 4 dernières années :

Produits végétaux	2017	2018	2019	2020	2021	Ratio 2021 kg/hab.an
Secteur Nord	2 583,2	3026.8	2896.8	2912.3	3416,8	211.1 kg
Secteur Sud		1049.6	996.1	836.5	1256,9	191,7 kg
CCSAL		4076.4	3892.9	3748.8	4673,7	205,5 kg

L'année 2021 a connu une très forte hausse des tonnages de déchets verts collectées sur les 26 plateformes du territoire communautaire (+24.7%). Cette forte hausse est en lien avec les périodes très humides que nous avons connu.

4.2. DDS et DEEE

En 2021, ce sont 27,3 tonnes de DDS et 60.8 tonnes de DEEE qui ont été collectées sur l'ensemble du périmètre.

5. RATIOS GLOBAUX

Le tableau suivant récapitule les ratios des différents produits :

	Ratio CCSAL 2021 kg/hab.an	Ratio Haut-Rhin 2020 kg/hab.an	Ratio France 2021 kg/hab.an
Produits Ménagers Résiduels	67.4		
Collecte sélective	89,8		
Verre	46,2		
Encombrants*	42,9		
Biodéchets**	47,6		
Produits végétaux	205,5		
Total	463,1	586	583

*Encombrants Porte à Porte et apport volontaire.

**Ratio uniquement sur le secteur Sud

Le faible ratio de DMA (Déchets Ménagés et Assimilés) produit dans le territoire de la communauté de communes est principalement dû au fait que les collectes d'encombrants et de DEEE sont réalisés ponctuellement dans l'année. L'ouverture du centre de valorisation en 2022 devrait rapprocher le territoire de la moyenne départementale et nationale.

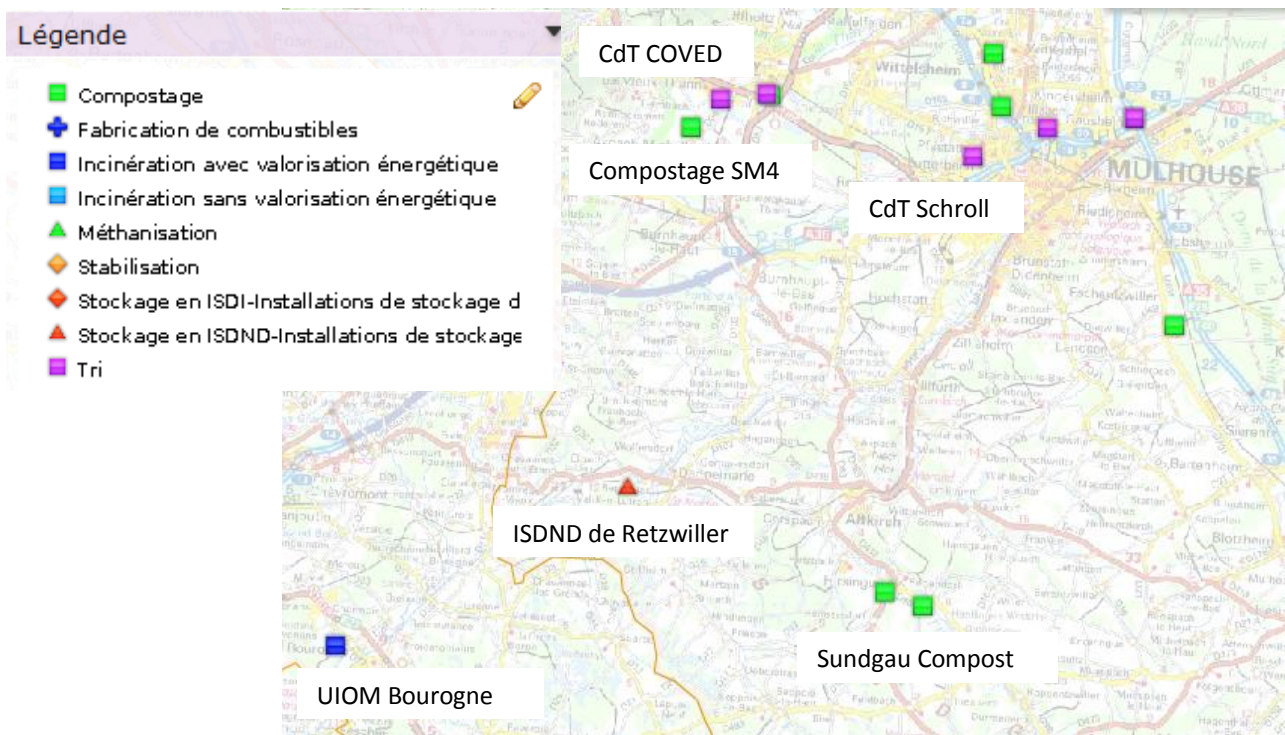
LES FILIERES DE TRAITEMENT

1. TYPE DE TRAITEMENT PAR DECHETS

Le tableau suivant indique pour chaque déchet sa filière de traitement :

Type de déchets	Filière de traitement
Produits résiduels	Incinération à Bourogne (90)
Collecte sélective	Centre de tri Schroll à Pfastatt (68) ou COVED à Aspach le Haut (68)
Verre	Valorisation matière chez SGS à Saint Menge (88)
Porte à porte et apport volontaire encombrants	Enfouissement à Retzwiller (68)
Tri-mobile	Objets encombrants : enfouissement à Retzwiller (68) Bois : valorisation chez IKEA Industry à Lure (70) Ferraille : valorisation Derichebourg à Illzach (68)
Biodéchets	Compostage sur le site du SM4 à Aspach-le-Haut (68)
Produits végétaux	Compostage chez Agrivalor à Hirsingue (68)
Toxiques	TREDI à Hombourg (68)
DEEE	Haute Alsace recyclage – OCAD3E à Sausheim (68)

2. LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT



Phase 2. Les indicateurs économiques et financiers

COUTS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

1. MONTANTS ANNUELS DES PRESTATIONS DE SERVICE

1.1. Secteur Nord

Le tableau suivant présente les coûts 2021 des prestations de service effectuées sur le périmètre du secteur Nord :

Poste	Prestataire	Dépenses 2018	Dépenses 2019	Dépenses 2020	Dépenses 2021
Collecte OMR	SUEZ	227 919€	236 151 €	236 896 €	245 231 €
Collecte Corps Creux Corps Plats	SUEZ (Corps creux)	135 625€	148 621 €	187 362 €	184 848 €
	SUEZ (Corps plats)	184 762€	189 301 €	156 157 €	157 839 €
	TOTAL CS	320 387 €	337 922 €	343 519 €	342 687 €
Tri Corps Creux Corps Plats	SCHROLL (Corps creux)	80 806 €	85 649 €	90 787 €	92 564 €
	SCHROLL (Corps plats)	78 412 €	77 774 €	77 766 €	77 425 €
	SCHROLL (refus de tri)	28 437 €	34 864 €	39 281 €	42 841 €
	TOTAL	187 655 €	198 287 €	207 834 €	212 830 €
Collecte et traitement des TOXIQUES	TREDI	14 639 €	18 703 €	20 818 €	15 459 €
Collecte, transport et traitement des produits végétaux	AGRIVALOR	136 588 €	132 858 €	127 906 €	153 266 €
TRI MOBILE/Objets encombrants	SUEZ TRI MOBILE*	96 130 €	135 953 €	98 114 €	114 104 €
	SUEZ ENCOMBRANTS PAP	47 626 €	51 787 €	49 698 €	45 007 €
	TOTAL	143 756 €	187 740 €	147 812 €	159 111 €
Collecte du verre	RECYCAL	41 856 €	43 753 €	48 702 €	44 979 €
DEEE	SUEZ / Envie / MG location	2 187 €	2 050 €	878 €	3 023 €
Pneus	Divers	1 892 €	857 €	3 441 €	1 156 €
Huile vidange	GRANDIDIER	401 €	2 124€	561 €	955 €
Traitement OMR	SM4	153 015 €	151 104€	161 047 €	161 663 €
TOTAL		1 230 295 €	1 311 549 €	1 299 414 €	1 340 360 €
Coût rapporté à l'habitant		77.01€/hab	81.35€/hab	80.42€/hab	82.79€/hab

* TGAP incluse

1.2. Secteur Sud

Poste	Prestataire	Dépenses 2018	Dépenses 2019	Dépenses 2020	Dépenses en 2021
Collecte OM	SUEZ	124 683 €	120 697€	129 088 €	131 120 €
Collecte sélective et tri	SUEZ / COVED	223 496 €	261 438€	251 367 €	255 002 €
Biodéchets	COVED + SM4	60 782 €	57 412€	65 433 €	67 333 €
Encombrants/D3E/TOXIQUES	COVED ENCOMBRANTS*	88 110 €	93 800 €	85 707 €	97 271 €
	COVED D3E	13 307 €	6 173 €	10 926 €	9 586 €
	COVED TOXIQUES	13 240 €	5 103 €	11 182 €	15 150 €
	TOTAL	114 657 €	105 076 €	107 815 €	122 007 €
Verre	RECYCAL	18 361 €	18 651 €	18 537 €	18 333 €
Produits végétaux	AGRIVALOR	44 055 €	43 836 €	37 889 €	57 352 €
Huile vidange	GRANDIDIER	704 €	849 €	1 256 €	811 €
Huile végétale	OLEO RECYCLING	/	/	43 €	/
Pneus	Divers	/	/	/	1 203 €
Traitement OMR	SM4	48 937 €	50 714 €	56 023 €	52 836 €
	TOTAL	635 675 €	658 673€	667 451 €	705 997 €
	Coût rapporté à l'habitant	97.80 €/hab	100.25€/hab	101.71€/hab	107.67€/hab

* TGAP incluse

La forte augmentation du cout des refus de tri par l'augmentation du taux de refus dans la collecte sélective et la forte augmentation du cout de la gestion des produits végétaux par l'augmentation des tonnages devra faire partie des premiers axes de mise en place de la prévention sur le territoire.

2. MONTANT ANNUEL DE LA DELEGATION

La compétence sur le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles a été déléguée au SM4. En plus des coûts de traitement des produits résiduels, la collectivité s'acquitte d'une cotisation annuelle. Les montants payés au SM4 sont indiqués dans le tableau suivant :

Postes	Montants
COTISATION SM4 2021	67 831 €
Coût rapporté à l'habitant	2,98 €/hab

FINANCEMENT DU SERVICE

1. LE CALCUL DE LA REDEVANCE INCITATIVE

1.1. Secteur Nord

La redevance incitative est calculée selon la formule suivante :

RI = part fixe par foyer + (nombre de sortie du bac x coût à la levée) + (kg collectés x prix au kg)

Postes		Tarifs
Part fixe	par foyer	62.50 €
Part variable	à la levée	1.02 €/levée
	au kg collecté	0,52 €/kg

1.2. Secteur Sud

- Sur les 9 communes du secteur Sud

La redevance incitative est calculée selon la formule suivante :

RI = part fixe par foyer + (part par personne du foyer x nombre de personne du foyer) + (nombre de sortie du bac x coût à la levée) + (kg collecté x prix au kg)

- Pour les foyers

Postes		Tarifs
Part fixe	par foyer	36.50 €
	par personne	39 €
Part variable	à la levée	1.16 €/levée
	au kg collecté	0,52 €/kg

- Pour les professionnels

Volume du bac	Part fixe	Coût à la levée	Coût au kg
120 litres	160,00 €	1,16 €/levée	0,52 €/kg
240 litres	244,00 €	1,16 €/levée	0,52 €/kg
660 litres	454,00 €	1,16 €/levée	0,52 €/kg

Cas particuliers : pour les personnes incontinentes, sur présentation d'un certificat médical, une déduction sur la part variable liée au poids sera appliquée.

- Sur les 3 autres communes du secteur Sud

La redevance incitative est calculée selon la formule suivante :

RI = part fixe par foyer selon le nombre de personne du foyer + (nombre de sortie du bac x coût à la levée) (fonction du nombre de personne du foyer)

Volume du bac	Nombre de personne	Part fixe par foyer	Part variable à la levée
80 litres	1	64 €	4 €
80 litres	2	128 €	4 €
120 litres	3	192 €	6 €
140 litres	4	224 €	7 €
180 litres	5	288 €	9 €
240 litres	6	384 €	12 €
660 litres	7 et plus	1056 €	33 €

2. LES MONTANTS FACTURES EN 2021

Le tableau suivant présente les factures globales émises en 2021 pour chacun des secteurs :

	FACTURES USAGERS EMISES	
	Nord	Sud
2019	1 005 085.80 €	461 040.30 €
2020	1 126 071.84 €	595 245.25 €
2021	1 250 236,55 €	614 843,07 €

La hausse du secteur Sud entre 2019 et 2020 est en majorité dû au nombre de mois facturés. Exceptionnellement en 2019, seuls 9 mois ont été facturés sur 9 des 12 communes dans le cadre de l'harmonisation des périodes de facturations.

3. LES RECETTES COMPTANT POUR L'ANNEE 2021

	2019	2020	2021
CITEO	519 069 €	457 941 €	458 814 €
Verre	24 786 €	23 340 €	11 355 €
Collecte sélective	111 653 €	67 502 €	87 236 €
OCAD3E	6 743 €	8 146 €	5 653 €
Eco-TLC	2 209 €	2 227 €	2 229 €
Eco-Mobilier	3 191 €	4 636 €	3 382 €
Redevance CET	73 522 €	58 253 €	72 977 €
Total	741 177 €	651 554 €	641 646 €

3.1. Fonctionnement des recettes issues des éco-organismes

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé détenues par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. Leurs recettes sont issues des écocontributions payées par les usagers lors de l'achat neuf.

CITEO : Le montant versé est en majorité du à la tonne d'emballages et de papiers/cartons collectés sur le territoire. Une aide en €/tonne est attribuée pour chaque des différents matériaux (PET clair, PET foncé, aluminium, métal...). Cette aide est bonifiée de 50% si, comme sur notre territoire, le ratio de collecte par habitant est élevé

Ecosystem : Cet éco-organisme prend en charge la collecte et le traitement des DEEE et apporte une aide financière comprenant une part fixe et un montant en fonction du tonnage collecté

Eco-TLC : Cet éco-organisme prend en charge la collecte et le traitement des textiles et chaussures et apporte une aide financière en fonction du nombre de lieux de collecte sur le territoire.

Eco-Mobilier : Le montant versé correspond à une aide sur le traitement des meubles et literies valorisés se trouvant dans les collectes Tri Mobile. Les collectes et bennes d'encombrants n'engendrent pas d'aide de cet éco-organisme sur notre territoire car ceux-ci ont pour vocation d'être enfouis.

3.2. Fonctionnement des autres recettes

Verre : Il s'agit ici des recettes issues du rachat du verre collecté sur le territoire. Le rachat s'effectue à la tonne. Stable depuis de nombreuses années, il a été divisé par deux avec le COVID à cause de l'effondrement du prix des matières premières et il est remonté légèrement en fin d'année 2021

Collecte sélective : Il s'agit ici des recettes issues du rachat des matériaux issus des centres de tri. Ce montant est en baisse depuis 2017 avec un cours de rachat à la tonne des matériaux en forte diminution. Diminution qui s'est accentuée en 2020 pour remonter légèrement fin 2021

Redevance CET : La collectivité perçoit de SUEZ une aide financière visant à dédommager les préjudices subits par la présence du site sur son territoire. Cette aide est calculée à la tonne de déchets arrivant sur le site. Elle est donc en baisse régulière suite à la forte réduction des tonnes entrantes par la mise en place de nouvelles filières de recyclage.

RESULTAT

Le tableau suivant reprend les montants des coûts de fonctionnement et d'investissement qui avaient été budgétisés et ceux qui ont été réalisés dans le budget annexe OM en 2021.

Chapitre ou compte	Budgétisé	Réalisé
Fonctionnement – Dépense	2 486 650.09 €	2 457 651.01 €
Fonctionnement – Recette	2 486 650.09 €	2 539 980.61 €
Bilan fonctionnement	0.00 €	82 329.60 €
Investissement – Dépense	3 250 497.25 €	2 699 762.22 €
Investissement – Recette	3 250 497.25 €	2 553 793.40 €
Bilan investissement	0,00 €	- 145 968.82 €

Les recettes et dépenses de fonctionnement en 2021 ont été revus à la hausse de part le chantier de construction du centre de valorisation. Le réalisé a été inférieur aux prévisions car le chantier a connu un retard de deux mois à l'automne du fait de l'étude de sol complémentaire qui a été nécessaire.

En fonctionnement, le réalisé en recettes a été supérieur à l'attendu dans le cadre du budget prévisionnel grâce à une remontée du cours des matières premières au dernier trimestre 2021.